



L'orientation : une entreprise collective

La transition, c'est aussi une affaire d'orientation. Dans le monde de la formation et de l'emploi actuel, trouver sa voie à l'issue de l'école obligatoire peut devenir un véritable parcours semé d'embûches. Les services d'orientation des cantons sont chargés d'accompagner et de guider les jeunes dans un processus qui implique des choix mais aussi l'élaboration d'un projet personnel. Jean-Pierre Cattin, directeur du Service de l'orientation scolaire et professionnelle à Genève et président de la CLOR, nous donne un aperçu des enjeux de la transition I pour l'orientation dans son canton et en Suisse romande.

Jean-Pierre Cattin, à vos yeux, qu'est-ce qu'une transition réussie ?

Une transition réussie se caractérise avant tout par l'obtention d'un titre du secondaire II. Au-delà de ce simple critère, la réponse à cette question supposerait une analyse détaillée de chaque situation individuelle. Car si le parcours idéal est linéaire, il faut garder à l'esprit qu'à 15 ans les élèves manquent souvent de maturité et leurs projets tendent à être fluctuants et stéréotypés, si bien qu'un redoublement ou une réorientation n'est pas forcément dramatique.

Mais la transition comporte également un enjeu sociétal : à Genève par exemple, on constate que moins de 5 % des élèves entrent directement en apprentissage après l'école obligatoire et que l'âge moyen pour ce passage dépasse les 18 ans. Dans ce contexte, l'enjeu sociétal consiste à rendre la transition de l'école obligatoire au secondaire II aussi brève que possible et à linéariser les trajectoires, afin, notamment, d'en minimiser les coûts.

Quel rôle l'orientation joue-t-elle dans ce contexte ?

L'orientation intervient à l'école obligatoire déjà, dès que possible au 3^e cycle. Les pratiques varient selon les cantons, mais tous commencent au plus tard en 10^e année. A Genève, la nouvelle loi sur le cycle d'orientation renforce la place de l'orientation, initiée maintenant dès la 9^e année avec la méthode du *Portfolio du choix professionnelle*¹, que le canton du Valais utilise aussi. En plus des cours, les élèves peuvent profiter chaque année d'une activité, comme la *Journée des Métiers*³, la visite d'un centre de formation professionnelle ou un stage de deux à cinq jours. Nous visons d'une part à informer, car à 14 ans les élèves forment souvent des projets peu réalistes,

1 La transition I correspond au passage entre l'école obligatoire (secondaire I) et les formations postobligatoires (secondaire II) tandis que la transition II fait référence au passage de la formation à la vie active ou à une autre formation.

2 Schmid, Reinhard. (2011). Portfolio du choix professionnel. Bülach : S&B Institut.

3 La Journée des Métiers donne l'occasion à tous les élèves de 9^e année de passer une journée avec un parent ou un proche sur son lieu de travail, afin de découvrir les réalités du monde professionnel.



Jean-Pierre Cattin
président de la CLOR

Propos recueillis par
Anne Bourgoz Froidevaux
journaliste scientifique, IRDP

par manque de connaissance du monde professionnel. D'autre part, nous cherchons à les guider dans l'élaboration d'un choix tenant compte de leurs intérêts, affinités, aptitudes, etc. Ce travail d'information et de construction de projet doit idéalement mener à une solution aboutie et à l'orientation immédiate vers la bonne filière. Sachant qu'une partie des élèves n'y parvient pas, l'enjeu consiste alors aussi à les responsabiliser face au processus de choix et à leur donner les outils pour qu'ils puissent continuer à penser leur projet au-delà de l'école obligatoire.

La conférence latine de l'orientation – CLOR

La CLOR réunit les responsables cantonaux de l'orientation scolaire et professionnelle. Ils y développent et coordonnent des actions et des stratégies communes qui visent à promouvoir l'orientation en Suisse romande et au Tessin. La CLOR a par exemple mis au point une batterie informatisée de tests d'aptitudes, dont le but est d'aider les élèves à mieux connaître leurs aptitudes intellectuelles (verbales, numériques, spatiales et raisonnement) dans le cadre de l'élaboration d'un projet de formation. En 2015, elle a aussi développé *ADOR*, un outil d'analyse en ligne des demandes d'orientation, permettant d'identifier clairement les besoins et de préparer le travail d'orientation qui s'ensuit.

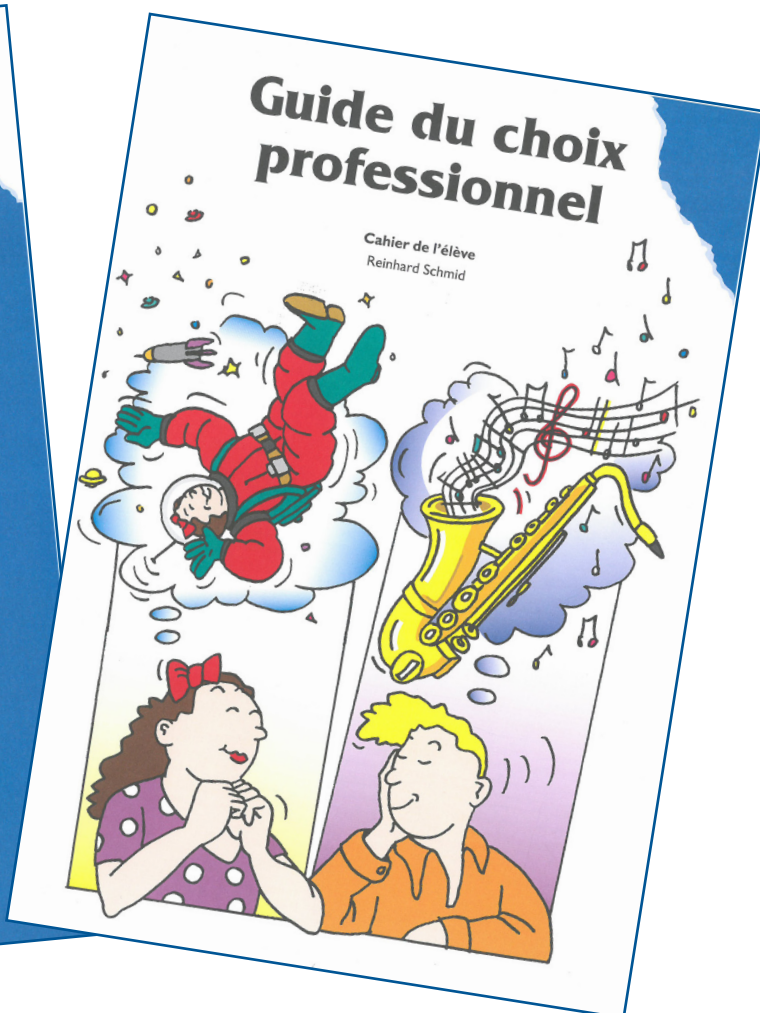


Qui est chargé de cet enseignement ?

L'orientation est une entreprise collective. Dans les écoles de Suisse romande, des conseillers en orientation reçoivent les élèves en entretien individuel pour les aider à construire un projet à partir de l'analyse de leur situation et des possibilités dans le monde de la formation. Les enseignants, et en partie les maîtres de classe, constituent également des acteurs essentiels, puisqu'ils enseignent la préparation au choix ou l'information et l'orientation scolaire et professionnelle (la dénomination change selon les cantons), discipline enseignée selon des formules diverses dans les écoles de Suisse romande. D'autres acteurs encore contribuent à cette entreprise collective, dont les parents en particulier. Nous cherchons à les associer au travail mené par leur enfant grâce notamment au cahier conçu spécialement pour eux dans la méthode du *Portfolio du choix professionnel* et à des soirées d'information sur le système de formation.

Les enseignants chargés d'enseigner l'orientation bénéficient-ils d'une formation spécifique ?

En Suisse romande, la formation à l'orientation est dispensée principalement dans le cadre de la formation continue, excepté en Valais où elle fait partie de la formation initiale. C'est précisément l'objet de l'une des revendications de la CLOR, qui souhaiterait que tous les enseignants romands soient formés à l'orientation dans le cadre de leur formation initiale. Nous avons pris contact avec d'autres conférences telles que la conférence latine de la formation des enseignants et des cadres (CLFE) qui nous soutient pour avancer sur cette question. Mais la formation n'est pas tout : pour bien orienter les élèves, les enseignants doivent également disposer d'une bonne connaissance du système de formation actuel.





L'orientation propose-t-elle également un soutien aux jeunes qui ont terminé l'école obligatoire ?

Nous intervenons également au secondaire II. C'est là encore une entreprise collective, qui consiste à prévenir le décrochage et à réaiguiller les élèves mal orientés. A Genève par exemple, des conseillers en formation sont chargés d'identifier les apprentis à risque d'échec et de proposer des mesures d'aide. L'une d'elles consiste à passer le relais aux conseillers en orientation qui vont évaluer les difficultés et aider le jeune à mettre en place des stratégies pour y faire face. Lorsque ce soutien ne suffit pas et que le décrochage ne peut être évité, un processus de réorientation doit être engagé immédiatement au moyen d'un suivi individualisé.

Les conseillers en orientation interviennent donc principalement dans le cadre de la formation professionnelle...

Pas seulement. Nous suivons également les jeunes qui choisissent une formation générale⁴. C'est particulièrement important à Genève, où l'orientation se fait malheureusement encore trop souvent par les notes : de nombreux jeunes se dirigent par défaut vers des études gymnasiales lorsque leurs notes le leur permettent, sans avoir de réel projet professionnel nécessitant une maturité. Certains d'entre eux se trouvent en difficulté au cours de leur cursus et ont besoin d'une aide pour se réorienter et élaborer un nouveau projet. Si les conseillers en orientation apportent un soutien précieux au moment de la réorientation, l'enjeu se situe tout autant au 3^e cycle de l'école obligatoire : cela souligne la nécessité pour tous les élèves, y compris ceux qui ont un bon niveau scolaire, de formuler un projet professionnel en accord avec leurs intérêts et aspirations. D'ailleurs, le système encourage aujourd'hui les bons élèves à entrer dans une voie professionnelle en proposant des filières raccourcies ou la maturité professionnelle intégrée pour qu'ils puissent gagner du temps et y trouver des perspectives à la hauteur de leurs attentes et capacités.

Quelles sont les actions en orientation qui donnent de bons résultats ?

On observe que les mesures d'accompagnement individuel ou de coaching ont des effets intéressants pour les jeunes en grande difficulté. On les retrouve sous la terminologie de *case management* (voir article p. 25). Les cantons ont mis sur pied différents projets à la suite de l'attribution de financements fédéraux en 2006 dans le cadre de l'encouragement des mesures pour la transition. Il s'agit d'adjoindre à un éventuel soutien pédagogique différents types d'actions qui renforcent l'autonomie et la motivation, car c'est aussi à ce niveau que se situent les difficultés.



Est-ce que le dispositif genevois Cap formations fait partie de ce type de mesures ?

Oui. Cap formations s'adresse aux jeunes en rupture de 15 à 25 ans n'ayant pas de formation du secondaire II. Nous nous sommes rendu compte qu'ils passaient d'un dispositif à un autre proposés par l'État, une commune, une association, mais qu'il manquait souvent un regard global sur les offres existantes et une coordination entre elles. De plus, certaines mesures ne s'adressant qu'aux chômeurs, cela avait pour effet d'inciter les jeunes à s'inscrire au chômage alors que c'est précisément ce que l'on souhaite éviter. Cap formations a donc été mis sur pied dans le but de proposer un suivi individualisé et une meilleure cohérence de la prise en charge, par une analyse fine de la situation d'un jeune en rupture et l'accès aux mesures qui correspondent à ses besoins. Ce type de dispositif existe dans les autres cantons romands, sous le nom de Transition 1 dans le canton de Vaud ou de Mentoring 1 dans le canton de Neuchâtel par exemple (voir tableau p. 26). Depuis que Cap formations a été mis en place, le chômage des jeunes a fortement diminué à Genève.

A mon sens, le changement le plus intéressant apporté par l'obligation de formation jusqu'à 18 ans réside dans la responsabilisation des écoles du secondaire II qu'elle implique : celles-ci doivent se préoccuper du parcours de formation de tous les jeunes, y compris ceux qui posent problème, qui ne correspondent pas aux critères de poursuite dans leur filière.

⁴ Ecoles de maturité (gymnase, collège, lycée) et écoles de culture générale.



L'obligation de formation jusqu'à 18 ans amenée par la nouvelle constitution est entrée en vigueur à Genève en 2013. Quelles en sont les implications ?

Cela nous pousse à repenser le secondaire II. Différentes mesures ont été instaurées, comme la prise en compte des acquis de formation. Il s'agit de permettre à un jeune qui souhaiterait changer de voie à l'issue d'une formation déjà obtenue ou en cours de formation de ne pas recommencer à zéro dans la nouvelle filière choisie. Dans la même perspective, la disposition permettant qu'une année arrêtée avant le 31 janvier ne compte pas a été abolie, car elle incitait au décrochage. Mais, globalement, le changement le plus intéressant apporté à mon sens par l'obligation de formation jusqu'à 18 ans réside dans la responsabilisation des écoles du secondaire II qu'elle implique : celles-ci doivent se préoccuper du parcours de formation de tous les jeunes, y compris ceux qui posent problème, qui ne correspondent pas aux critères de poursuite dans leur filière ; autrement dit, en cas de décrochage, elles doivent veiller à ce que les jeunes concernés disposent d'un projet alternatif, en termes de formation professionnelle. L'orientation joue ici un rôle clé.

Que signifie à vos yeux l'objectif fixé par la CDIP d'atteindre en 2015 un taux de 95 % de jeunes de 25 ans disposant d'un diplôme du secondaire II ?

Sauf erreur, cet objectif est atteint dans plusieurs cantons pour les jeunes qui sont nés en Suisse. Les efforts ne doivent toutefois pas être relâchés car de façon générale nous n'y sommes pas encore. Une illustration : aujourd'hui, à Genève, environ neuf jeunes sur dix obtiennent une qualification, contre sept jeunes sur dix il y a trente ans. On constate donc une massification des études et de la formation professionnelle. Disposer d'un titre du secondaire II est devenu la norme. Quelle en est la conséquence ? Avec la raréfaction des emplois non qualifiés et la concurrence toujours plus forte exercée par les jeunes au bénéfice d'un titre reconnu, ceux qui n'en obtiennent pas se trouvent encore plus précarisés qu'auparavant. Cet objectif exigeant nécessite donc la mise en œuvre de moyens importants pour favoriser la formation post-obligatoire ainsi que l'insertion des jeunes – de tous les jeunes – dans le monde professionnel.

Pour aller plus loin

Cap Formations : www.citedesmetiers.ch

ADOR (outil d'analyse en ligne des demandes d'orientation) : <http://ador-online.ch/>

 La bibliographie en ligne propose une sélection de références et publications sur la thématique de la transition.